

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle sous la Présidence de Philippe EDME, Maire.

Etaient présents : Philippe EDME, Sylvie DODY, Yves BONANSEA, Stéphane VALORY, Rémy STADELMANN, Martine LANDRY, Anne PORRO, FARQUE Christine, Emmanuel VIENNET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12-03-2025
- RH = suppression poste adjoint administratif principal 2ème classe et création poste rédacteur dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie
- Travaux sécurité voirie : validation travaux + AMO Gugliemetti + demande de subvention au Département
- Aménagement forestier : réflexion sur les propositions de l'ONF
- Travaux assainissement : inauguration
- Travaux maison Chanut : compte rendu de la réunion des financeurs
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12-03-2025 est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ RH suppression poste adjoint administratif principal 2ème classe et création poste rédacteur dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie prévoit l'obligation à partir de janvier 2028 pour les communes de moins de 2000 habitants d'employer leur secrétaire de mairie en catégorie B (il ne sera plus possible d'embaucher une secrétaire de mairie en catégorie C).

Afin de permettre aux agents actuellement en poste et de catégorie C de pouvoir conserver leur poste, la loi permet de leur attribuer une promotion interne dérogatoire. Le dossier de promotion interne de notre secrétaire de mairie a été accepté par le Centre de gestion du Doubs avec une date d'effet au 01/07/2025. Afin de permettre à Aurore GOY de devenir rédactrice (catégorie B), l'ensemble des communes qui l'emploient doivent délibérer afin de supprimer le poste d'adjoint administratif (catégorie C) au 30/06/2025 et de créer le poste de rédacteur (catégorie B) au 01/07/2025. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à raison de 6h hebdomadaires au 30/06/2025 et de créer le poste de rédacteur à raison de 6h hebdomadaires au 01/07/2025.

3/ Travaux sécurité voirie : validation travaux + AMO Gugliemetti + demande de subvention au Département

Il est envisagé de sécuriser davantage l'entrée du village (côté Quingey). Pour cela, la commune a demandé au bureau d'étude PG Conseils en BTP de nous faire une proposition pour l'AMO. Sa proposition est de 2640€ HT (basée en fonction d'un coût travaux de 16000€). Cette étude est subventionnable à hauteur de 30% par le Département (792€) soit un reste à charge de 1848€ pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour et 1 abstention :

- de confier l'AMO des travaux de sécurisation de l'entrée et de la sortie du village côté Quingey (RD17) à la SAS PG CONSEILS EN BTP (M.Gugliemetti) pour un montant de 2640 euros HT.
- d'autoriser le Maire à signer le devis relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme départemental « Assistance à maîtrise d'ouvrage ».

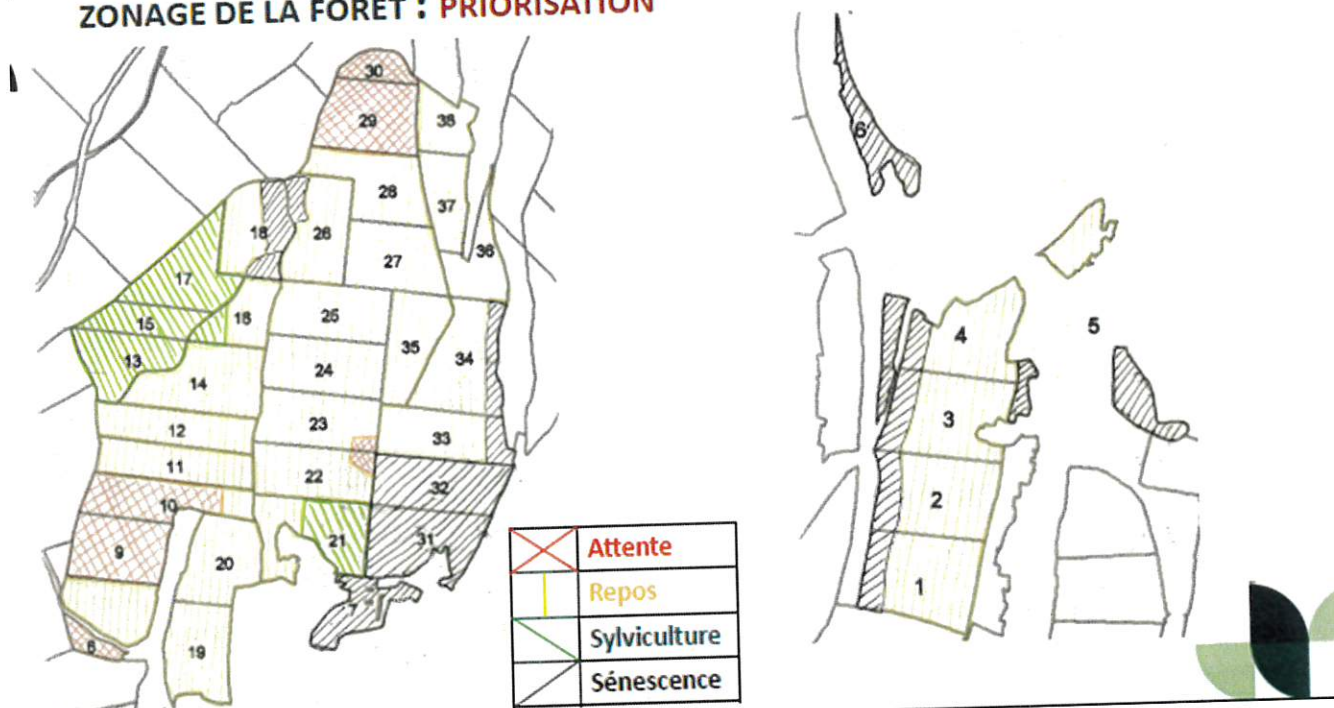
4/Avenant au plan d'aménagement forestier 2013-2032

La commune de Lombard avait demandé une réunion avec les responsables de l'ONF afin de voir s'il était possible de revoir le programme d'aménagement forestier de la commune, qui ne correspond plus aux attentes.

Messieurs Garcia, Durand et Pogliano se sont rendus au conseil municipal du 12 mars 2025. Ils ont expliqué que la forêt de Lombard est très dégradée (dû aux changements climatiques et aux coupes sanitaires répétées) et qu'il est nécessaire de ralentir les coupes pour maintenir un couvert forestier. Ils ont proposé à la commune un avenant au programme d'aménagement forestier 2013-2032 qui consiste à découper la forêt en plusieurs zones :

- zone « gestion traditionnelle sylviculture » sur 24.58 hectares
- zone de mise en repos sur 155.37 ha
- zone « en attente » sur 25.76ha
- zone « sénescence » sur 37.89ha

ZONAGE DE LA FORET : PRIORISATION



Sylviculture "traditionnelle"		Repos "consignes adaptées"		Attente "10ans"		Sénescence "30 ans"	
Parcelles	Surface (ha)	Parcelles	Surface (ha)	Parcelles	Surface (ha)	Parcelles	Surface (ha)
Total : 24,58		Total : 155,37		Total : 25,76		Total :	37,89
Proportion forêt : 10%		Proportion forêt : 64%		Proportion forêt : 11%		Proportion forêt : 16%	

Cette mise au repos de la forêt aura tout de même un coût (entretien de certaines parcelles pour que la régénération naturelle puisse aboutir, déronçage etc) mais ces travaux sont subventionnables notamment par le conseil régional à hauteur de 40% sur 4 ans. D'autres organismes seront sollicités par Martine LANDRY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 7 voix pour et 2 abstentions de valider cette proposition d'avenant au plan d'aménagement forestier 2013-2032.

5/Travaux assainissement : inauguration

Un différend est en cours entre la CCLL et la commune à propos de la taxe PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif). En effet, Mr le Maire est en train de négocier avec la CCLL afin que les habitants du chemin des Vignes ne soient pas assujettis à cette taxe votée en février 2025 par la CCLL puisque cette taxe a été votée après la réalisation des travaux d'assainissement.

L'inauguration des travaux est prévue le samedi 31 mai 2025 à 11h.

6/ Travaux maison Chanet : compte rendu de la réunion des financeurs

Le 20 mars 2024, les potentiels financeurs du projet étaient présents en mairie. A l'issue de cette réunion, voici les données dont on dispose :

Coût : Montant estimé de l'opération sans acquisition = 1 023 212.93€ Montant estimé de l'opération avec acquisition = 1 127 212.93€

Subventions :

DETR ou fond vert 20% = 180 000€ (montant maximum car certains postes ne sont pas éligibles)

DEPARTEMENT = 2500 pour AMO + 25 000 pour la MOE + 93 640€ (pour la partie logement si chaufferie bois et à recalculer en APD au vu des m² définitifs. Si pas de chaufferie bois : 80 262 €) + 120 000€ (partie ERP) soit un total de 241 140€ si chaufferie bois ou 227 762€ si pas de chaufferie bois.

REGION Effilogis étude = 26580€

REGION Effilogis travaux = 100 000€ ou 120 000 € si matériaux biosourcés

SYDED = 60 000€ + 30 000€(si chaufferie bois)

CCLL = 4000€

Montant des subventions si chaufferie bois et matériaux bio sourcés = 661 720€

Montant des subventions si pas de chaufferie bois et de matériaux bio sourcés = 598 342€

Reste à charge commune (emprunt et fonds propres) si chaufferie bois = 1 127 212.93€ - 661 720€ = 465 492.93€

Reste à charge commune si pas de chaufferie bois et matériaux biosourcés = 1 127 212.93€ (voir si le coût travaux change dans ce cas) - 598 342€ = 528 870.93€

Dans les prochains mois, il sera nécessaire :

De choisir le type de chauffage

De déposer la consultation pour la mission d'architecte

De réaliser le bornage des parcelles à vendre

D'évaluer le montant des travaux de viabilisation (voirie + réseaux + syded) afin de déterminer le montant à emprunter pour le projet de viabilisation de parcelles à revendre

De délibérer afin de demander à l'EPF la rétrocession des parcelles qui seront revendues

Une fois les coûts de viabilisation connus, la commune pourra fixer le prix des parcelles à vendre.

7/Questions diverses

- Arrivée de 19 chèvres au Chatelard pour la période estivale, une animation sur le terrain est prévue au printemps
- Championnat de Kayak organisé le dimanche 15/06/2025 parcours Quingey Lombard, arrivée à Bellerive.

Fin de la séance 21h30

Prochain conseil le 21/05/2025

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2025-15	Poste rédacteur 01-07-2025
2025-16	AMO et subvention sécurisation voirie
2025-17	Avenant au plan d'aménagement forestier 2013-2032

Le Maire, EDME Philippe



La secrétaire, DODY Sylvie

